# ACCUEIL DE LOISIRS ÉDUCATIFS

## CHARCENNE

**Pour les enfants âgés de 3 à 12 ans**
**Année scolaire 2019 /2020**

ALLOCATIONS FAMILIALES
Caf de la Haute-Saône

Les Monts de Gy
Communauté de Communes

haute saône
LE DÉPARTEMENT

FÉDÉRATION HAUTE-SAÔNE
la ligue de l'enseignement
un avenir par l'éducation populaire

**L'accueil de loisirs éducatifs de Charcenne a été confié par la communauté de communes à la Ligue de l'enseignement/FOL70. L'équipe pédagogique est composée d'animateurs diplômés, et d'une directrice diplômée, LANGLOIS Sandra. Cette équipe peut être complétée par des intervenants ponctuels en fonction des projets d'animation.**

## ACCUEIL PÉRISCOLAIRE

**(Hors vacances scolaires)**

**1. Matin** – *lundi, mardi, jeudi et vendredi.*

L'accueil est organisé de 7h00 à 8h15.
Le tarif est fractionnable par 1/4 heure.

C'est un temps calme au cours duquel les arrivées sont échelonnées. Ce moment permet aux enfants un réveil à leur rythme.

Les activités pratiquées sont adaptées : lecture, dessin, jeux de société… car il s'agit d'un moment intermédiaire avant l'entrée en classe.

**2. Midi**– *lundi, mardi, jeudi et vendredi.*

Les enfants sont pris en charge à la sortie de l'école à **11h45** et reconduits par l'équipe d'animation à **13h30.**
*Possibilité d'accueil sans repas au tarif du matin.*

**3. Soir** – *lundi, mardi, jeudi et vendredi.*

L'accueil est organisé le soir après l'école **de 16h00 jusqu'à 18h30.**
*Le tarif de la première heure est indivisible.*
*Le tarif est fractionnable par 1/2 d'heure à partir de la 2éme heure d'accueil.*

Les activités ainsi que des ateliers à thème sont proposés en fonction du rythme, des besoins et des demandes des enfants.

Il s'agit d'un temps de détente, avec possibilité de suivi des devoirs, à la demande des parents. Les départs échelonnés sont autorisés.

## ACCUEIL DU MERCREDI ET VACANCES

Le centre est ouvert **de 7h00 à 13h30** le mercredi et de **7h00 à 18h30** durant les vacances. Le mercredi après-midi les enfants sont convoyés vers l'accueil de loisirs de Gy. Une **navette aller** est organisée, **le retour est à la charge des familles**.

Au programme : Activités sportives, culturelles, jeux collectifs, sorties, jeux d'expression…Plusieurs possibilités d'inscription possibles

1. **½ journée matin sans repas :** de 7h00 à 12h00.
2. **½ journée matin avec repas :** de 7h00 à 13h30.
3. **½ journée après-midi sans repas :** de 13h30 à 18h30.
4. **½ journée après-midi avec repas :** de 12h00 à 18h30.
5. **Journée sans repas :** de 7h00 à 12h00 et de 13h30 à 18h30.
6. **Journée avec repas :** de 7h00 à 18h30.
7. **Atelier du mercredi :** de 10h00 à 12h00 (pour une durée entre deux périodes de vacances)

Possibilité d'arrivée et de départ échelonnés.

## DÉCLARATION

L'ensemble de ces services est déclaré à la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations. Un projet pédagogique découlant du projet éducatif de la Ligue de l'enseignement/FOL70 est rédigé par l'équipe éducative.

Les modalités de fonctionnement de l'accueil de loisirs éducatifs sont précisées dans le règlement intérieur.

## TARIFS

| | **T1**<br>QF ≥ 500 | **T2**<br>501<QF≤1100 | **T3**<br>QF≥1101 |
|---|---|---|---|
| **Accueil matin et du midi sans repas** | 1.30 € | 1.48 € | 1.64 € |
| **Restauration enfantine (accueil + repas)** | 4.75 € | 5.25 € | 5.75 € |
| **Accueil du soir** | 1.68 € | 1.84 € | 2,00 € |
| **Mercredi loisirs demi- journée** | 7.20 € | 8.00 € | 8.80 € |
| **Mercredi loisirs journée complète** | 11.00 € | 12.20 € | 13.60 € |
| **Mercredi loisirs journée + repas** | 15.75 € | 17,45 € | 19.35 € |
| **Ateliers mercredi 10h/12h sur une période de vacances à vacances** | 20.00 € | 22.00 € | 24.00 € |

Ces tarifs sont fractionnables par 1/2 d'heure pour les accueils du matin, midi et soir. Ils sont forfaitaires sur les mercredis demi-journée ou journée et non fractionnables quels que soient les horaires d'arrivée et de départ des enfants.
La tarification est modulée selon les ressources des familles en trois tranches, en fonction du Quotient Familial (QF). A cet effet, votre n° allocataire CAF ou si vous n'êtes pas allocataire, votre avis d'imposition ou de non-imposition devra être fourni dans le dossier d'inscription.

## !NSCRIPTION MENSUELLE ET FACTURATION

L'inscription de votre enfant se fait au moyen d'une carte de fréquentation mensuelle. Même si des ajustements sont possibles en cours de mois, il est impératif de remettre cette carte avant le début du mois. Les repas ainsi commandés et non pris seront facturés si l'accueil de loisirs éducatifs n'est pas prévenu de l'absence de votre enfant avant 8h30 (joindre systématiquement un certificat médical en cas d'absence pour maladie).

Une facture est établie à chaque fin de mois et remise aux parents. Elle récapitule les heures de présence, le nombre de repas et les autres services utilisés. Cette facture est à régler avant la date d'échéance indiquée sur celle-ci.

**ACCUEIL DE LOISIRS EDUCATIFS DE Charcenne**
**Année scolaire 2019/2020**

Sandra LANGLOIS

Route de Choye
70700 Charcenne

Tel : 09 62 37 51 93 ou 03 84 64 91 89
Courriel : peri-charcenne@orange.fr
Page Facebook : Périscolaire Charcenne

*Service loisirs éducatifs de la Ligue de l'enseignement/FOL70*
29 boulevard Charles de Gaulle
BP 30 137 – 70 003 Vesoul Cedex
Tel : 03 84 75 95 85

**www.fol70.org**